

PARTICULIERS : RÉSERVATION DE MATÉRIEL

A renvoyer au minimum 15 jours avant utilisation

Nom du demandeur :	Téléphone (portable si possible) :
Adresse :	
Dates et horaires d'emprunt :	
Du au	
De à	

Sollicite l'utilisation du matériel suivant :

Matériel :	Prix :	Nombre :	Verres	Nombre :
Chaise	1 €		Verre ballon 12 cl	
Lot (table + 2 bancs)	4 €		Verre ballon 14 cl	
Stand métallique sans bâche	4 €		Verre jus de fruit	
Tréteau				
Barrière				
Plat-bord 1.66 x 1.22				
Grille				

Procédures administratives :

Demande d'autorisation de débit de boisson	
Arrêté de circulation/ Stationnement	

Rappel réglementaire :

Pour le prêt de matériel, une caution de 300 € est demandée.

Les verres doivent être rendus propres et ne doivent pas être cassés ou fêlés. Dans le cas contraire, les emprunteurs se verront facturer la somme de 1 € par unité endommagée.

Le règlement de l'emprunt est à réaliser au retour du matériel, auprès de l'accueil de la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine. Le matériel est à retirer le jeudi, à 13h45, au local situé derrière la mairie (Place du château Gaillard).

Pour les locations ci-dessus énoncées, la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine donne la priorité aux associations communales. Pour cette raison, il est impératif de respecter le délai des 15 jours avant utilisation.

Le demandeur certifie être en possession d'une assurance responsabilité civile et être assuré pour le prêt du matériel.

Décision de la commune après examen de la demande :

Avis favorable Matériel indisponible

Observations :

A Sainte-Maure-de-Touraine, le